

222C0062
FR0010667147-FS0011

7 janvier 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

COFACE SA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 janvier 2022, la société anonyme BPCE (50 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris), a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 janvier 2022, indirectement, par l'intermédiaire de la société Natixis qu'elle contrôle, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société COFACE SA et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions COFACE SA hors marché dans le cadre d'un placement auprès d'investisseurs qualifiés par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres.